

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Etaient présents : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, RUIZ, POMMAT, Adjoints, M. BONNAL, CASTAGNET, DUBAQUIER, GERARD, LASSERRE, MERINO, RAMOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme BIRAGUE à Mme RUIZ, Mme BOISSY à M. AUGÉY, Mme CABANNES à M. BERNARD, M. BLANCHARD à M. RONCOLI, M. BONNEMAZOU à M. BONNAL.

Absente excusée : Mme THOMAS, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : M. CASTAGNET, Conseiller Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 - COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur le Maire présente toutes les écritures comptables de 2012 qui font ressortir les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL – DELIB. 2013-11 :

- section fonctionnement :
 - dépenses : 751 574.24 €
 - recettes : 892 345.23 €Soit un excédent de : 140 770.99 €

- section investissement :
 - dépenses : 165 685.97 €
 - recettes : 303 611.64 €
 - excédent reporté (2011) : 159 218.94 €Soit un excédent de : 194 741.61 €

BUDGET ZONE INDUSTRIELLE – DELIB. 2013-14 :

- section fonctionnement :
 - dépenses : 79 755.85 €
 - recettes : 240 879.00 €

Soit un excédent de : 161 123.15 €

- section d'investissement :

○ dépenses : 192 439.12 € (dont un déficit reporté en 2011 de 138 410.28 €)

○ recettes : néant

Soit un déficit de : 192 439.12 €

Monsieur le Maire, après avoir confirmé la similitude des comptes des budgets 2012 de la commune et des zones industrielles avec ceux de Monsieur le Trésorier Principal, cède la présidence à Monsieur BERNARD, Maire-Adjoint qui fait procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2012 après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance. Comptes approuvés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNAL 2013

VOTE DES TAUX – DELIB. 2013-13 :

Monsieur le Maire informe que le prélèvement de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget voté s'élève à 399 483 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle des taux de 1,009879, soit les taux suivants pour 2013 :

- taxe d'habitation : 18.18 %

- taxe foncière (bâti) : 15.69 %

- taxe foncière (non bâti) : 107.54 %

BUDGET COMMUNAL 2013 :

Monsieur le Maire présente les travaux de la Commission Communale des Finances du Conseil Municipal.

- section fonctionnement :

○ dépenses : 1 015 121.51 €

○ recettes : 1 015 121.51 € (dont 399 483 € d'impôts communaux)

- section investissement :

○ dépenses : 434 917.48 € réparties comme suit :

● voirie : 48 640 €

● bâtiments communaux (dont réfection Maison du Temps Libre) : 196 500 €

dont 117 000 € en restes à réaliser 2012

● acquisitions diverses : 25 000 €

- *acquisitions foncières* : 100 000 €
- *cadre de vie* : 24 000 €
- *emprunts* : 28 777.48 €

- recettes : 434 917.48 €
- dont un solde d'investissement reporté (compte 001) : 297 144.61 €
- un virement de la section de fonctionnement (compte 21) : 40 403.51 €

BUDGET ZONES INDUSTRIELLES 2013

Monsieur le Maire présente le Budget comme suit :

- section fonctionnement :
 - dépenses : 1 715 814.55 €
 - recettes : 1 715 814.55 €

- section investissement :
 - dépenses : 794 750.10 €
 - dont déficit antérieur reporté (compte 001) : 192 439.12 €
 - recettes : 959 416.17 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu a voté à l'unanimité les budgets 2013.

DELIB. n° 2013-16 : SUBVENTION FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2012.

La réunion cantonale du 18 février 2013, présidée par Monsieur AUGÉY Pierre, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 555 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2013 l'opération suivante :

- travaux bâtiments communaux pour un montant de 22 320.00 €.
- par autofinancement, soit 7 765.00 € HT
- par subvention FDAEC, soit 14 555.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention auprès des services du Conseil Général.

DELIB. n° 2013-17 : ATTRIBUTION COTISATION MISSION LOCALE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Mission Location Sud-Gironde concernant l'appel à cotisation au titre de l'année 2013.

Monsieur le Maire rappelle que la population DGF est de 1 604 habitants. Cette cotisation est fixée à 1,25 €/habitant, soit pour la commune de Fargues : 2 005 €.

Le Conseil Municipal décide l'attribution au titre de l'année 2013 d'une cotisation de 2 005 € à la Mission Locale Sud-Gironde. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2013.

DELIB. 2013-18 - SIGNATURE CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, concernant le problème récurrent des animaux qui divaguent sur la commune.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de fourrière avec la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest, à compter du 1^{er} mars 2013.

Cette convention permettra l'accueil et la garde des animaux, y compris les animaux morts sur le territoire de la commune de Fargues pour un coût de 0,50 € par habitant pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2013.

Le Conseil Municipal décide de signer la convention avec la SPA pour un coût de 0,50 euros par habitant pour l'année 2013 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2013.

DELIB. 2013-19 : VŒU DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'ETAT (DDT) POUR LES MISSIONS DE SOLIDARITE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS (ATESAT + ADS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier transmis par les personnels de la Direction Départementale des Territoires concernant l'avenir de ces services vis-à-vis des missions qui leur incombent à l'égard des communes.

La situation très dégradée de ces services se combine à une nouvelle étape de la décentralisation et de nouvelles réductions de moyens. Le Gouvernement pousse encore plus loin les logiques mises en œuvre depuis 2007 (RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques) en appliquant désormais la Réorganisation Territoriale de l'État (RéATE) qui se traduit par une nouvelle coupe dans les effectifs et la suppression de nouvelles missions des services de la DDT à l'égard des communes.

Les petites communes vont principalement faire les frais de ces décisions, les Préfets refusent déjà de signer les conventions d'assistance technique (ATESAT) alors que cette mission reste bien une mission des DDT pour le compte des Collectivités Locales dans le cadre de la Loi. Le Conseil Municipal de Fargues s'est d'ailleurs prononcé lors de sa séance du 29 janvier 2013 pour la reconduction de cette mission ATESAT. L'enjeu est la présence de l'Etat sur les territoires.

Pour ces raisons,

Le Conseil Municipal émet le vœu que soient maintenus les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services de l'Etat (DDT), afin que les missions de solidarité et d'assistance technique (ATESAT et ADS) continuent d'être dispensées auprès des Collectivités Locales.

DELIB. 2013-20 : ACTION DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA COMMUNE DE TUBAS EN PALESTINE

Monsieur le Maire informe aux élus de la poursuite de l'action de Coopération Décentralisée sur l'eau et l'assainissement avec la Commune de Tubas en Palestine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la venue de la délégation palestinienne en février dernier, des réunions ont permis d'avancer sur le contenu de la poursuite d'action qui se concentre sur la mise en place d'un Schéma d'Assainissement Individuel de la zone de Tubas et la mise en œuvre d'une politique d'assainissement non collectif. Cette action n'est possible que grâce au travail entrepris par notre Municipalité et cette de Saint-Pierre-d'Aurillac avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'appui technique de l'ACAD (Association de Coopération entre Acteurs du Développement). Ainsi, pour une mise financière raisonnable pour deux petites communes, l'effet de levier permet d'obtenir des fonds de l'Etat et des Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine ainsi que de l'Agence de l'Eau afin de développer une véritable action dans cette zone dépourvue de structure d'accès à l'eau et de traitement de l'eau rejetée. Il est important de préciser que cette action concrète sur le terrain s'accompagnera d'une sensibilisation à l'ensemble de ces questions par le biais des élèves des écoles d'ici et là-bas.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de poursuivre l'action de coopération décentralisée engagée avec la commune de Tubas en Palestine sur la base d'un programme triennal 2013/2015 et mandate l'ACAD pour établir les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (MAE) et des Conseils Régionaux Midi-Pyrénées et Aquitaine ;

DECIDE de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne sa participation à cette coopération à hauteur de 140 000 € pour l'année 2013 ;

S'ENGAGE à inscrire aux budgets des trois années concernées la somme de 2 500.00 € pour la réalisation de cette action ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de délégation à l'ACAD de la gestion financière de cette action.

QUESTIONS DIVERSES

- **DELEGATION PALESTINE** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la venue de la délégation de Tubas en Palestine du 19 au 25 mars dernier. Cette délégation palestinienne composée de Monsieur le Maire de Tubas d'un Conseiller Municipal et de Monsieur le Directeur d'un Lycée a travaillé avec les élus de Fargues et de Saint-Pierre-d'Aurillac ainsi que l'association ACAD sur le plan triennal 2013-2015 afin de poursuivre l'action de coopération décentralisée déjà engagée, mais également sur la création d'un livret sur l'eau en collaboration avec les écoles de Tubas, Saint-Pierre-d'Aurillac et de Fargues.
- **CONSEIL D'ECOLE** : Monsieur le Maire informe les élus du dernier Conseil d'Ecole du 26 février 2013. Pour la prochaine rentrée scolaire, 184 élèves sont comptabilisés. D'autre part, Monsieur le Maire propose que la salle informatique soit adaptée pour accueillir la garderie municipale le matin et le soir et ce après les vacances scolaires de printemps. Les ordinateurs mis à la disposition des enfants dans cette salle, seront placés dans les classes. Enfin, Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a émis le souhait, lors du dernier Conseil Municipal, que les nouvelles dispositions concernant la loi sur les rythmes scolaires soient mises en place à compter de la rentrée 2014 afin de donner le temps nécessaire à une concertation entre tous les acteurs concernés pour la mise en place du projet éducatif territorial.
- **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE LANGON** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la Communauté des Communes qui s'est tenue le 18 mars courant. Chaque commune doit se prononcer conformément aux nouvelles dispositions, sur la future répartition des sièges des délégués des communes au sein de la Communauté des Communes. Plusieurs propositions sont faites par la CdC et le Conseil Municipal de Fargues décide de choisir les propositions n° 1 – 4 – 5 qui, pour chacune d'elle, préconise que la commune de Fargues passe de 4 délégués à 3 délégués dès les prochaines échéances électorales de 2014.
- **REPAS DES ANCIENS** : Madame RUIZ, Maire Adjoint déléguée fait le bilan du repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 10 mars dernier à la Maison du Temps Libre. 124 personnes ont participé à cette journée très réussie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 30.